

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER AMINJ** parcours **ISIS / POSTPRODUCTION / PRODUCTIONS** formation **Initiale et par Apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 7- 8-9-10

Président du jury : Daniel SCHMITT

Membres du jury :

- Daniel SCHMITT
- François-Xavier COUDOUX
- Michel POMMERAY
- Philippe THOMIN
- Alexis HELOIR
- Renan MOUREN

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER E-LOGISTIQUE formation Initiale, Apprentissage et Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Yassin IDEL MAHJOUR

Membres du jury :

- Igor CREVITS
- Mustapha RATLI
- Yassin IDEL MAHJOUR
- Heloise THOMAS
- Tarik CHARGUI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER E-LOGISTIQUE formation Initiale, Apprentissage et Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 9

Président du jury : Yassin EL HILLALI


Membres du jury :

- Patrice CAULIER
- Mustapha RATLI
- Yassin EL HILLALI
- Tarik CHARGUI
- Heloise THOMAS

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Génie Civil parcours GCAU formation par Apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 9

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

- C. CATEZ
- J.P. KRAWIEC
- H. STACHOWIAK
- S. PETITJEAN
- M. MENASSEL
- A. HIJAB

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Génie Civil parcours IN2C formation Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

- H. BOULEKBACHE
- S. BEANEY
- D. MERESSE
- E. HENRY
- A. BOULEKBACHE
- P.J. KRAWIEC

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER IEAP** parcours **Conception de Produits et de Services** formation **Initiale** et **Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 8 et 10

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- Emilie Simoneau
- Emilie Mathieu
- Sébastien Leteneur
- Laura Wallard

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER IEAP** parcours **Mesures et Modélisations des Mouvements Humains** formation **Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du Jury : Bachir Zoudji

Membres du jury :

- Eugénie Avril
- Emilie Simoneau
- Emilie Mathieu
- Mathias Blandeau
- Laura Wallard

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER IEAP** parcours **PEPS formation Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 7-8-9-10

Président du jury : Zoudji BACHIR

Membres du jury :

- Mathieu GOMEZ
- Sébastien LECUYER
- Otman BENNANI
- Philippe JOSPIN
- Guillaume RICHARD
- Aymeric TROUSELLE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER STAPS- IEAP** parcours **Science du Sport et de l'Activité Physique** formation **Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 10

Président du jury : Bachir ZOUJJI

Membres du jury :

- Eugénie Avril
- Franck Barbier
- Mathias Blandeau
- Frédéric Jenot
- Sébastien Leteneur
- Emilie Mathieu
- Laura Wallard

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Informatique** parcours Sciences et Technologies de Métavers-STM en formation **Initiale** e pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Mourad ABED

Membres du jury :

- Mustapha RATLI
- Robert TOMCZAK
- Yaakoub CHARLES
- Mouna DENDEN

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER International Transport et Energie en formation Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 7 à 10

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- Jérémy BASLEY
- François BEAUBERT
- Véronique DELCROIX
- Frédéric JENOT
- Céline MORIN
- Hakim NACEUR

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Nutrition et Sciences des Aliments en formation Initiale, Apprentissage et Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : S7

Président du jury : Jean-Christophe HORNEZ

Membres du jury :

- Franck BOUCHART
- Edwige MEURICE
- Jean-Christophe HORNEZ
- Frédéric DUMONT
- Joseph GELABERT
- Annie BRUTEL

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Nutrition et Sciences des Aliments en formation Initiale , Apprentissage et Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 9

Président du jury : Jean-Christophe HORNEZ

Membres du jury :

1. Franck BOUCHART
2. Georges NASSAR
3. Mathieu BEQUET
4. Frédéric DUMONT
5. Joseph GELABERT
6. Patrick BAUSIER

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Qualité, Hygiène, Sécurité parcours ENE, MOAS, SSFE en formation Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Serge DEBERNARD

Membres du jury :

- Jean-Luc Menet
- Pierre Loslever
- Michel Jaremczak
- Bruno Ménart
- Samuel Dupont
- Antonio Pinti
- Jane Lauro
- Olivier Sénéchal
- Jean-François Desenfant

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux (ICM)** formation par **Apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 7, 8, 9, 10

Président du jury : Mohamed RGUITI

Membres du jury :

- Christian COURTOIS
- Annick LORGUILLOUX
- Mohamed BEN ACHOUR
- Carole MONTEVERDE-PIROTTE
- Frédéric JENOT
- Anne LERICHE
- Cyrille MERCIER
- Philippe CHAMPAGNE
- Jean-Christophe HORNEZ

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux (ICM) formation Initiale et Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 8

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- M. DOLLET
- C. ALBERT-MERCIER
- F. JENOT
- C. COURTOIS
- Y. LOGOUILLOUX
- F. DESANGLOIS
- M. RGUITI
- M. DUQUENNOY
- M. OUAFTOUH
- G. NASSAR
- J.C. HORNEZ
- G. HAUGOU
- C. LIBERT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux (ICM) formation Initiale et Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- M. DOLLET
- M. LASGORCEIX
- M. BEN ACHOUR
- F. DESANGLOIS
- C. ALBERT-MERCIER
- C. COURTOIS
- M. RGUITI
- M. OUAFTOUH
- Y. LORGOUILLOUX
- F. JENOT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Matériaux, Contrôle, Sécurité (MCS) formation Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Mohammadi OUAFTOUH

Membres du jury :

- C. MERCIER
- C. COURTOIS
- I. LEBECQ
- F. JENOT
- M. RGUITI
- M. DUQUENNOY
- M. DOLLET
- F. DESANGLOIS
- Y. LORGOUILLOUX
- P. CHAMPAGNE
- E. MOULIN
- G. NASSAR
- P. CAMPISTRON
- J.C HORNEZ
- G. HAUGOU
- C. LIBERT
- W.J. XU

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Matériaux, Contrôle, Sécurité (MCS) formation Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 8

Président du jury : Mohammadi OUAFTOUH

Membres du jury :

- C. ALBERT-MERCIER
- C. COURTOIS
- I. LEBECQ
- F. JENOT
- M. RGUITI
- M. DUQUENNOY
- M. DOLLET
- F. DEANGLOIS
- Y. LORGUILLOUX
- P. CHAMPAGNE
- E. MOULIN
- G. NASSAR
- P. CAMPISTRON
- J-C. HORNEZ
- G. HAUGOU
- C. LIBERT
- W.J. XU

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Matériaux, Contrôle, Sécurité (MCS) formation Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 9

Président du jury : Mohammadi OUAFTOUH

Membres du jury :

- F. DESANGLOIS
- M. RGUITI
- C. ALBERT-MERCIER
- M. BEN ACHOUR
- C. COURTOIS
- I. LEBECQ
- F. JENOT
- M. DOLLET
- P. CHAMPAGNE
- E. CATTAN
- J. CARLIER
- L. CHEHAMI
- P. CAMPISTRON
- G. NASSAR

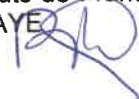
Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Matériaux, Contrôle, Sécurité (MCS) formation Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 10

Président du jury : Mohammadi OUAFTOUH

Membres du jury :

- F. DESANGLOIS
- M. RGUITI
- C. ALBERT-MERCIER
- M. BEN ACHOUR
- C. COURTOIS
- I. LEBECQ
- F. JENOT
- M. DOLLET
- P. CHAMPAGNE
- E. CATTAN
- J. CARLIER
- L. CHEHAMI
- P. CAMPISTRON
- G. NASSAR

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR** parcours **IM-C2MAO** formation **Initiale et par Apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : S7

Président du jury : André DUBOIS

Membres du jury :

- Bruno BENNANI
- André DUBOIS
- Jean-Dominique GUERIN
- Cédric Hubert
- Bertrand LALLEMAND
- Franck MASSA
- Jean-Jacques SANTIN
- Héloïse THOMAS
- Antoine VEYER

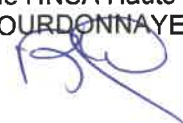
Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR** parcours **IM-C2MAO formation Initiale et par Apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 8

Président du jury : André DUBOIS

Membres du jury :

- Bruno BENNANI
- André DUBOIS
- Jean-Dominique GUERIN
- Cédric HUBERT
- Franck MASSA
- Tarik SADAT
- Jean-Jacques SANTIN
- Héloïse THOMAS
- Antoine VEYER

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR** parcours **IM-C2MAO formation Initiale et par Apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 9

Président du jury : André DUBOIS

Membres du jury :

- Bruno BENNANI
- André DUBOIS
- Grégory HAUGOU
- Cédric HUBERT
- Yabo JIA
- Bertrand LALLEMAND
- Franck MASSA
- Jean-Jacques SANTIN
- Héloïse THOMAS
- David UYSTEPRUYST

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR** parcours **IM-C2MAO formation Initiale et par Apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 10

Président du jury : André DUBOIS

Membres du jury :

- Bruno BENNANI
- André DUBOIS
- Grégory HAUGOU
- Cédric HUBERT
- Yabo JIA
- Bertrand LALLEMAND
- Franck MASSA
- Jean-Jacques SANTIN
- Héloïse THOMAS
- David UYSTEPRUYST

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur de la formation et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

